



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

SURESNES

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM (Art. 60 code civil)

ENFANT MINEUR – MOINS DE 13 ANS (Annexe 6)

Je / nous soussigné(s),

Prénom(s) :

NOM du 1^{er} représentant légal :

Né(e) le :

A (ville / pays) :

Adresse ¹ :

Courriel :

N° de tél. :

ET

Prénom(s) :

NOM du 2^{ème} représentant légal :

Né(e) le :

A (ville / pays) :

Adresse ² :

Courriel :

N° de tél. :

¹ Joignez un justificatif de domicile récent.

² Joignez un justificatif de domicile récent.



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

SURESNES

Demande / demandons que l'enfant :

Prénom(s) ³ :

NOM :

Né(e) le :

A (ville / pays) :

Adresse :

Nationalité ⁴ :

Se prénomme désormais selon l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{ère} prénom :

2^{ème} prénom ⁵:

3^{ème} prénom :

4^{ème} prénom :

5^{ème} prénom :

[...]

³ Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans l'acte de naissance du majeur sous tutelle, dans l'ordre présentement établi.

⁴ Joignez la copie d'une pièce d'identité du mineur en cours de validité (s'il dispose d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune des nationalités).

⁵ Ne remplissez cette rubrique et les rubriques suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms. Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre de prénoms. Toutefois il paraît opportun d'en limiter le nombre.



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

SURESNES

J'atteste / nous attestons sur l'honneur : qu'aucune procédure de prénom(s) n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, et qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil au nom et pour le compte de l'enfant.

Je déclare / nous déclarons n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom(s) au nom et pour le compte de cet enfant.

Si tel n'est pas le cas,

J'indique / nous indiquons avoir déjà formulé une ou des demande(s) de changement de prénom(s) au nom et pour le compte de cet enfant, et mentionnée(s) ci-dessous :

Date et lieu de la demande	Autorité saisie	Date de la décision rendue ⁷

Je demande / nous demandons également la mise à jour de son acte de naissance ⁸ en ce sens que son / ses prénom(s) actuel(s) soi(en)t remplacé(s) par la présente demande :

Acte de naissance : naissance le.....à.....

⁷ Joignez une copie de la décision rendue.

⁸ Joignez une copie intégrale originale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois.



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

SURESNES

L'enfant est de nationalité étrangère⁹ et je joins / nous joignons à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de sa loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis / nous sommes informé(e)s que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet dans le pays dont le mineur est le ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'ait valablement reconnue.

Je procèderai / nous procèderons au nom et pour le compte du mineur aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Fait à : Le :

Signature du ou des représentants légaux :

AVERTISSEMENT

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

⁹ Si l'enfant possède une double nationalité (dont la nationalité française) ou si vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne vous concerne pas.